

Association de Gestion de la Maison d'Accueil Hospitalière « Le Figuier »



Compte rendu de la réunion de planning du 15 décembre 2022

Présents : Annie, Caroline, Françoise C., Françoise T., Joëlle M, Joëlle B, Marie-Françoise, Michel, Paul, Pierrette, Sylvie, et Virginie.

Excusées : Christiane, Frédérique, Ghislaine, Pascale et Thérèse.

Planning

Sur 5 semaines soit du 19 décembre 2022 au 22 janvier 2023.

Christiane, Thérèse et Ghislaine absentes souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année à toute l'équipe

Quelques informations et rappels

Les chambres

- Arrivée du 9 décembre avec état des lieux sans commentaires et lors de la recouche plus de tapis de bain ?
- C1 rouge faite le 10 décembre et il n'y avait pas de drap housse, ce qui veut dire que la résidente a dormi 4 nuitées sur l'alèse.

Il faut donc que lors de l'état des lieux tant à l'entrée qu'à la sortie que :

- soit vérifié le matériel mis à disposition et si restitué
- les lits soient correctement faits.

Il faut noter qu'une housse de couette neuve pour la chambre PMR, des tapis de bain ainsi que des alèses PMR ont disparu. Il a été racheté pour cette chambre PMR des housses de couettes, des draps housses, des alèses qui vont être marqués ainsi que des tapis de bain.

Celles et ceux qui seraient amenés à ranger le linge devront donc **vérifier toutes les alèses** avant de les ranger soit à droite pour la chambre PMR soit à gauche pour les autres chambres.

L'accueil

Je rappelle une nouvelle fois que nous ne devons donner une clé du Figuier que sous réserve d'avoir un minimum de documents à savoir :

- Pièce d'identité pour le ou les résidents
- Lecture et copie de la carte de sécurité sociale
- Dépôt en garantie

Pour les **Accueils OBEPEDIA** les documents cités ci-dessus sont obligatoires dès l'arrivée. Un courriel est adressé à chaque famille avant son arrivée et est donc parfaitement au courant de ses obligations vis-à-vis de l'hébergement proposé (*Réservation faite entre 1 et 3 mois à l'avance*).

Pour info clé retrouvée dans le salon à la suite du départ d'un résident lundi après-midi sans prévenir. Plusieurs courriels lui avaient été adressés sans résultat pour obtenir les documents manquants. Nous n'avions pas d'AI et pas de dépôt en garantie. Courrier fait pour réclamer les 4 nuitées mais...

Les départs

Pour rappel les factures sont faites tous les mardis. La ou les factures acquittées sont adressées ce jour-là accompagné du chèque de dépôt en garantie.

Cependant si le dépôt en garantie a été versé en espèces ne pas annoncer au résident le remboursement de ce dépôt par chèque à une date précise. Seul le comptable peut effectuer ce remboursement et en fonction de ses permanences, de ses absences, le délai peut être supérieur.

Appel ce jeudi 15/12 d'une résidente auquel on avait annoncé un remboursement sous 3 jours lors de son départ le 5/12. Paul a fait le nécessaire lors de permanence du 13/12.

Chauffage

Il est impératif d'informer les résidents que les sèches-serviettes doivent être éteints dans la journée. Il est prévu dans le règlement intérieur qu'un accès aux chambres est autorisé pour maintenance et autres interventions.

Encore aujourd'hui celui de la C2 rouge était allumé.

RDV est pris début janvier avec l'électricien pour étudier un arrêt systématique voire la mise en place d'une horloge.

Pour info la consommation pour seulement 3 chambres a été très largement supérieure à l'an passé ou la moyenne d'occupation sur ces 13 derniers jours était de 5 chambres.

Il faut donc en attendant une solution pérenne d'aller chaque jour vérifier l'état des sèches-serviettes dans les chambres.

Kms

N'oubliez pas de restituer votre fichier des kms effectués pour l'année 2022 pour le 15 janvier 2023 accompagné de la carte grise du véhicule utilisé pour effectuer vos permanences.

Documents à mettre dans le tiroir « dons » dans le bureau d'accueil.

Spectacle au profit des enfants hospitalisés du CHU d'Angers

Composé de 50 musiciens adultes bénévoles, professionnels ou amateurs d'excellent niveau, l'orchestre symphonique Scenefonia, sous la direction de Jean-Jo ROUX, vous propose un voyage musical en interprétant des musiques de films, de la Strada à Games of Thrones, en passant par Titanic, Rabbi Jacob et Princesse Mononoké !

Renseignements sur l'adresse : <https://www.scenefonia.fr/>

L'intégralité des bénéfices sera reversée au profit des enfants hospitalisés du CHU d'Angers.

AFELT

Le 7 janvier 2023, au Théâtre Philippe Noiret à Doué la Fontaine, la troupe de Martigné-Briand : "La Cour des 1000 Actes", nous offre son spectacle annuel : "Du vent dans les branches de sassafras" de René de Obadia. Tarifs : 8€, 5€ pour les moins de 12 ans. Réservation conseillée au 02 41 59 16 34 ou sur : soleilafelt@orange.fr.

Prochaine réunion le **mardi 17 janvier 2023 à 16h00 au Figuier** pour la traditionnelle galette.